



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Ligue  
Réunionnaise  
de Football

**PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR N°5  
Vendredi 12 octobre 2018 à 17h00  
Antenne Sud LRF – Saint Pierre**

Présents: Yves ETHEVE – Johnny PAYET — Rosaire MORISCOT – Laurence GRIS — Marinette JACQUENET – Christophe DUMONTHIER – Stéphane FONTAINE – Joseph Karl MOULTSON – Bernard PARIS – Jean Hugues TOSSEM

Absents excusés : Jocelyn TRULES – Jacky AMANVILLE – Daniel ROUVIERE – Irshad ABDUL MUNAF – Alex AUGUSTINE – Jean Jacques DUCRET – Thierry GUICHARD – Gaëlle MOUNIAMA COUPAN

Absent(s) : Jean René RANGAMA – Hubert SIDONIE

Secrétaire de séance : Marjorie ETIENNE

Salariés : Thierry ELIZEON – Philippe PAYET

Début de séance : 17h00  
-----

**I) Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur N°4 du 24 juillet 2018**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II) Appel décision de la Régionale Disciplinaire du 3 octobre 2018**

Le Comité Directeur,

Pris connaissance de la décision non-règlementaire validée par la Régionale Disciplinaire dans le cadre du dossier SS JEANNE D'ARC/AS EXCELSIOR,

Sur intervention de cinq Membres Elus (Messieurs MORISCOT, PARIS et TOSSEM ainsi que Mesdames GRIS et JACQUENET) évoquant des vices de forme dans la prise de décision de ladite Commission,

**Le Comité Directeur souhaite le réexamen du dossier SS JEANNE D'ARC/AS EXCELSIOR par la Générale d'Appel Disciplinaire afin de revenir sur la décision de la première instance.**

Conformément aux dispositions de l'article 3.4.1.3 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. le Comité Directeur décide à l'unanimité des Membres présents (*excepté M. Johnny PAYET, Président de la Régionale Disciplinaire, M. Thierry GUICHARD, Membres de la Régionale Disciplinaire et M. Stéphane Bruno FONTAINE, Arbitre de la rencontre, qui n'ont pas pris part au vote*) d'interjeter appel de la décision de la Régionale Disciplinaire du 03.10.2018, à savoir :

**Championnat REGIONALE 1 du 16.09.2018 – SS JEANNE D'ARC / AS EXCELSIOR :**

D'une part,

- suspend le joueur DIAW Mouhamadou de 4 matchs dont 2 avec sursis à compter du 08.10.2018,
- suspend le joueur HUBERT Gérard de 4 matchs dont 2 avec sursis à compter du 08.10.2018,
- donne un rappel à l'ordre à M. GAZE Patrice,
- décide une amende de 500 euros pour la SS JEANNE D'ARC pour utilisation de fumigènes,

D'autre part,

- suspend jusqu'à comparution le dirigeant BERFROI Serge René à compter du 03.10.2018 (décision insusceptible d'appel),

**III) Participation de la JS SAINT PIERROISE à la compétition Total CAF Champions League 2018**

La JS SAINT PIERROISE, Championne de la Réunion 2017, avait émis le souhait de s'engager en compétition CAF lors de cette fin de saison.

Quelques recommandations ont été faites à M. Luçay ARAYAPIN, Président du Club par M. Yves ETHEVE, Président de la Ligue. Ces recommandations portaient essentiellement sur les aspects calendaires et financiers.

Le Président de la JS SAINT PIERROISE est venu à la rencontre du Président de la LRF en marge de cette réunion du Comité Directeur afin d'informer la Ligue de sa non-participation à la compétition CAF cette saison.

Le Comité Directeur salue la sage décision de la JS SAINT PIERROISE.

**IV) Mission fédérale Océan Indien de la Ligue du Football Amateur (LFA) du 15 au 19 octobre 2018**

La Ligue recevra une délégation de la Ligue du Football Amateur composée des personnes suivantes qui effectueront un état des lieux de la situation du football réunionnais :

- ✓ Marc DEBARBAT (Président)
- ✓ Vincent NOLORGUES (Président Délégué)
- ✓ Pierre SAMSONOFF (Directeur)
- ✓ Sylvain GRIMAUULT (Responsable administratif)

Une réunion Comité Directeur / LFA est prévue le lundi 15 octobre 2018 à 18h00.

La LFA rencontrera également les clubs de REGIONALE 1, REGIONALE 2, DEPARTEMENTALE 2, JEUNES et FEMININES lors d'une réunion le jeudi 18 octobre 2018.

Une remise d'équipements aux clubs sera effectuée à l'issue de cette réunion.

## V) Déplacement Institut de Formation du Football (IFF) du 27 novembre au 4 décembre 2018

Une délégation de l'IFF sera présente dans l'île afin de dispenser plusieurs modules de formation à destination des acteurs du football et notamment les dirigeants de clubs dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

De plus, un certain nombre de Membres de Ligue et de salariés ont été proposés afin de suivre la formation de formateurs sur une journée. Cette formation permettra aux futurs formateurs de déployer les modules de formation directement aux clubs.

## VI) Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique est la nouvelle instance représentative du personnel découlant de la réforme du Code du Travail. Cette instance, obligatoire dans les structures employant au moins 11 salariés, remplacera les Délégués du Personnel et devra être effective au 31 décembre 2019.

Aussi, le mandat des Délégués du Personnel actuellement en poste au sein de la Ligue (Mme Mylène CILLON, Titulaire – M. Jacky ICHIZA, Suppléant) arrivant à échéance au mois d'octobre 2018 et vu la possibilité de proroger ledit mandat d'un an au plus.

Le Comité Directeur décide la prorogation du mandat de Mme Mylène CILLON et de son suppléant, M. Jacky ICHIZA, jusqu'au mois d'octobre 2019. Date à laquelle les élections seront organisées pour la mise en place du Comité Social et Economique.

## VII) Courriers

- **Courrier du Trésorier de la Ligue, M. Daniel ROUVIERE, indiquant son souhait de se mettre en retrait jusqu'à la fin de la saison, pour des raisons personnelles.**  
*Le Comité Directeur prend bonne note de cette correspondance tout en souhaitant une bonne récupération au collègue.*
- **Courrier de la Régionale d'Arbitrage demandant accord du Comité Directeur pour paiement des frais d'observateurs d'arbitres.**  
*Accord du Comité Directeur.*

Fin de séance : 20h00

Le Président,

Yves ETHEVE

La Secrétaire Générale,

Laurence GRIS